



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance ordinaire du 15 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 15 janvier 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

Note au procès-verbal : Ajout du point 300-6 et retrait du point 600-1

M.B. 2025-01-15-001

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
- 0-4 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de décembre 2024



- 100-2 Approbation du journal des achats pour le mois de décembre 2024
- 100-3 Création d'un comité de ressources humaines
- 100-4 Paiement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Abrogation de la résolution M.B. 2024-12-09-339
- 300-2 Entente chemin de la Carpe – Retrait concernant une parcelle
- 300-3 Abrogation de la résolution M.B. 2024-12-09-338
- 300-4 Abrogation de la résolution M.B. 2024-11-06-275
- 300-5 Contrat de location d'un garage
- 300-6 Mandat à la direction générale de communiquer des pistes de solutions au Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le pont de fer

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Rapport d'épuration et réseau d'égout décembre 2024
- 400-2 Rapport station de pompage et réseau d'aqueduc décembre 2024

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS ET CULTURE

- 700-1 Achat de mascottes pour les événements municipaux

800 CORRESPONDANCE

- 800-1 Demande de partenariat pour les concours Opti-Math et Opti-Math + 2025

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

M.B. 2025-01-15-002

Il est proposé par Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité



0-4 Période de question

Note au procès-verbal : Le maire mentionne le fonctionnement concernant les périodes de questions.

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Salle de conférence au deuxième étage
- Connexion Internet dans la salle municipale

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège pour le traitement des points 100-1 et 100-2

100-1 **Approbation du journal des achats en lot pour le mois de décembre 2024**

M.B. 2025-01-15-003

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de décembre 2024 pour un montant total de 85 126.55\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité

100-2 **Approbation du journal des achats pour le mois de décembre 2024**

M.B. 2025-01-15-004

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le journal des achats au 31 décembre 2024 pour un montant de 31 529.11 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège

100-3 **Création d'un comité de ressources humaines**

M.B. 2025-01-15-005

CONSIDÉRANT que la gestion des ressources humaines joue un rôle stratégique dans le développement et la performance organisationnelle de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de créer un comité dédié afin d'examiner et de formuler des recommandations en matière de politiques, de pratiques et d'enjeux relatifs aux ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure,

QUE le comité des ressources humaines soit composé du maire et des conseillers suivants:

- Jean Daoust
- Steve Millar
- Marc Poirier



Adoptée à l'unanimité

100-4 Paiement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

M.B. 2025-01-15-006

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre des services essentiels de soutien, de formation et de représentation pour les directeurs généraux et les cadres municipaux ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'ADMQ permet aux membres de bénéficier de ressources importantes pour l'exécution de leurs fonctions au sein de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar,

QUE la municipalité autorise le paiement des frais d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale et la directrice générale par intérim pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège pour le traitement du point 200-1

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2024.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège.

Note au procès-verbal : Le maire félicite l'équipe de déneigement le travail effectué concernant l'entretien hivernal des routes.

300-1 Abrogation de la résolution M.B. 2024-12-09-339

M.B. 2025-01-15-007

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu concernant la résolution M.B. 2024-12-09-339 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Marc Poirier



QUE la résolution portant le numéro M.B. 2024-12-09-339 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

300-2 Entente chemin de la Carpe – Retrait concernant une parcelle

M.B. 2025-01-15-008

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution M.B. 2024-09-16-232 concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain sur le chemin de la Carpe ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution M.B. 2024-11-27-314 pour l'acquisition de la parcelle d'une valeur de 1000\$;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec des citoyens sur le chemin de la Carpe qui souhaitent faire l'achat de l'autre parcelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil se retire de l'entente concernant l'autre parcelle.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Abrogation de la résolution M.B. 2024-12-09-338

M.B. 2025-01-15-009

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution M.B. 2024-12-09-338 concernant des travaux effectués par M.Patry ;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale n'a reçu aucune demande officielle écrite ou formelle relative à cette demande ;

CONSIDÉRANT que les demandes des citoyens doivent être soumises via les canaux officiels de la municipalité afin d'être considérées par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Monique Pelletier,

QUE la résolution portant le numéro M.B. 2024-12-09-338 soit abrogée.

QUE toute demande citoyenne future soit soumise par écrit à l'administration municipale avant d'être présentée au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Abrogation de la résolution M.B. 2024-11-06-275

M.B. 2025-01-15-010

CONSIDÉRANT que la résolution M.B. 2024-11-06-275, adoptée le 6 novembre 2024, autorise la signature d'un contrat de location pour un garage destiné à l'entreposage temporaire des véhicules d'incendie ;

CONSIDÉRANT que ladite résolution ne précisait pas l'adresse du garage ;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Monique Pelletier,

QUE la résolution M.B. 2024-11-06-275 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Contrat de location d'un garage

M.B. 2025-01-15-011

CONSIDÉRANT l'urgence de libérer la caserne afin d'accueillir les camions de déneigement pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un espace temporaire d'entreposage pour les véhicules d'incendie afin d'assurer leur disponibilité et leur sécurité durant cette période;

CONSIDÉRANT que cette location temporaire est estimée pour une durée de cinq (5) mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Jean Daoust,

QUE le conseil autorise la signature d'un contrat de location pour un garage situé au 19 rue Lecompte, Bouchette, Québec, J0X 1E0 destiné à l'entreposage temporaire des véhicules d'incendie, pour une période de cinq (5) mois.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Mandat à la direction générale de communiquer des pistes de solutions au Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le pont de fer

M.B. 2025-01-15-012

CONSIDÉRANT la problématique en lien avec la hauteur du pont;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec le Ministère des Transport et de la Mobilité durable concernant cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil mandate la direction générale à communiquer des pistes de solutions au Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le pont de fer.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2024 concernant l'usine d'épuration.



400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2024.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Achat de mascottes pour les événements municipaux

M.B. 2025-01-15-013

CONSIDÉRANT que l'ajout de mascottes aux événements municipaux permettrait de renforcer l'identité visuelle de la municipalité et d'améliorer l'expérience des participants, en particulier des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust,

QUE le conseil autorise un budget de 2 000 \$ pour l'achat de deux mascottes pour les événements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : La maire remercie les pompiers pour l'entretien de la glace de la patinoire.

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Demande de partenariat pour les concours Opti-Math et Opti-Math + 2025

M.B. 2025-01-15-014

CONSIDÉRANT que les concours Opti-Math et Opti-Math+ sont des initiatives éducatives visant à promouvoir l'apprentissage et l'excellence en mathématiques chez les élèves;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux,

QUE le conseil accorde une contribution financière de 100\$.



Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Terrain de pickleball
- Skatepark
- Virée chemin de la Carpe
- Cuisine municipale
- Achat du terrain municipal

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2025-01-15-015

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h28.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim